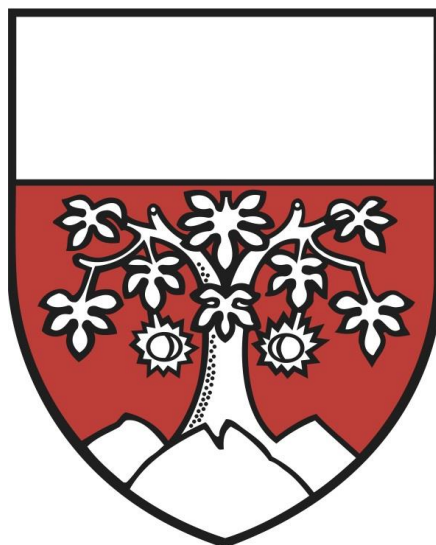


Au conseil communal du Mont-sur-Lausanne

Rapport de la commission de gestion concernant le préavis
N°04/2017 Rapport de la Municipalité sur la gestion 2016



Président : M. Jean-Pierre MULLER

Vice-président : - Poste vacant -

Rapporteur : M. Robert IRRAUSCH

Membres : Mme Laurence MULLER ACHTARI
Mme Isabel TAHER SELLES
M. Daniel BESSON
M. Philippe HAYWARD
M. Bertrand MARTINELLI
M. Richard NICOLE

Table des matières

1	Préambule	5
2	Administration générale et finances.....	5
2.1	<i>Outils de communication</i>	5
2.2	<i>Ressources humaines.....</i>	5
2.3	<i>Nouveau règlement du personnel communal.....</i>	6
2.4	<i>Finances</i>	6
3	Travaux et infrastructures	6
3.1	<i>Organisation et enjeux</i>	6
3.2	<i>Direction du service.....</i>	6
3.3	<i>Equipe de voirie.....</i>	7
3.4	<i>Inventaire des véhicules.....</i>	7
3.5	<i>Éclairage public.....</i>	7
3.6	<i>Evacuation et épuration des eaux.....</i>	7
3.7	<i>Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)</i>	8
3.8	<i>Bassin de rétention Champ-Meunier</i>	8
3.9	<i>Etavez – mise en système séparatif des collecteurs.....</i>	8
4	Urbanisme et développement durable.....	8
4.1	<i>Organisation du service.....</i>	8
4.2	<i>Assainissement du bruit routier.....</i>	8
4.3	<i>Développement durable – Label "Cité de l'Énergie"</i>	9
5	Population, sécurité et affaires sociales	9
5.1	<i>Organisation, enjeux et objectifs du dicastère</i>	9
5.2	<i>Recrutement des patrouilleurs scolaires</i>	9
5.3	<i>Objectifs et buts des tableaux figurant dans le rapport</i>	9
5.4	<i>Police administrative.....</i>	10
5.5	<i>Police du commerce.....</i>	10
5.6	<i>Amendes d'ordre</i>	10
5.7	<i>Contrôles de vitesse.....</i>	10
5.8	<i>Formation continue.....</i>	10
5.9	<i>Présentations et activités Gendarmerie</i>	10
5.10	<i>Concept Police-Population</i>	11
5.11	<i>Activité du Comité de Direction (CoDir) – ARASPE et APROMAD.....</i>	11
5.12	<i>Agence d'assurances Sociales (AAS).....</i>	11
6	Bâtiments.....	11
6.1	<i>Appels d'offres.....</i>	11
6.2	<i>Préavis 01/2016 (Rénovation du centre sportif du Mottier et salle de gymnastique).....</i>	11
6.3	<i>Dépendance (container à machines dans la cour du Mottier)</i>	11
6.4	<i>Préavis 14/2016 collège du Rionzi.....</i>	12
6.5	<i>Collège des Planches et cantine du Châtaignier.....</i>	12
6.6	<i>Logiciels.....</i>	12
7	Espaces Verts et Déchets	12
7.1	<i>Espaces verts.....</i>	12
7.2	<i>JUTAVAQ.....</i>	12
7.3	<i>Equipe Espaces verts.....</i>	12
7.4	<i>Parcs et promenades.....</i>	12
7.5	<i>Feu bactérien. Bostryche.....</i>	13
7.6	<i>Terrain de foot.....</i>	13
7.7	<i>Parcelles agricoles.....</i>	13

7.8	<i>Forêts.....</i>	13
7.9	<i>Bois de feu</i>	13
7.10	<i>Politique de récolte des déchets.....</i>	14
7.11	<i>Ecopoint de la Clochatte.....</i>	14
8	Instruction publique et des Affaires culturelles	14
8.1	<i>Préambule.....</i>	14
8.2	<i>Réfectoire scolaire.....</i>	15
8.3	<i>Échanges linguistiques.....</i>	15
8.4	<i>Encadrement des devoirs surveillés</i>	15
8.5	<i>Offre de sport facultatif.....</i>	15
8.6	<i>Préscolaire - Garderies.....</i>	15
8.7	<i>Préscolaires - Jardins d'enfants.....</i>	16
8.8	<i>Parascolaire</i>	16
8.9	<i>Politique culturelle.....</i>	16
9	Conclusion générale.....	17

Rapport de la commission de gestion concernant le préavis municipal N°04/2017

Gestion 2016 de la commune du Mont-sur-Lausanne.

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion présente ci-après son rapport, suite à sa rencontre avec les membres de la Municipalité, le vendredi 28 avril 2017.

La commission de gestion a principalement basé son analyse sur le Rapport de la Municipalité sur la gestion 2016.

	Répartition des dicastères pour la Grande Visite	Horaire	Bertrand Jean-Pierre Daniel	Isabel Philippe Thierry	Laurence Richard Robert	Rapporteurs/ses
Administration générale et finances M. Jean-Pierre Sueur, syndic	8h30	x				Bertrand
Travaux et infrastructures M. Michel Odier, 1 ^{er} vice-président	8h30		x			Isabel
Urbanisme et développement durable M. Christian Menétrey, 2 ^{ème} vice-président	8h30			x		Laurence
Population, sécurité et affaires sociales M. Jacques Marchand, municipal	10h30		x			Philippe
Bâtiments M. André Guex, municipal	18h00	Tous le 13.03.2017 (Rapporteur Jean-Pierre)				
Instruction publique et affaires culturelles M. Philippe Somsy, municipal	10h30			x		Richard
Espaces verts et déchets M. Michel Amaudruz, municipal	10h30	x				Daniel

Le dicastère Bâtiments a été audité de manière plus approfondie en date du lundi 13 mars 2017. De nombreuses séances ont été nécessaires à l'élaboration de ce rapport.

Il est à noter que M. Thierry Sciboz, président de la commission, a démissionné du conseil le 30 avril 2017. M. Jean-Pierre Muller, vice-président, a assuré la présidence pour la suite des travaux.

Le Président a reçu les comptes provisoires 2016 et nous remercions la Municipalité d'avoir répondu à nos questions dans le cadre de nos diverses demandes auprès des dicastères.

1 Préambule

La forme et le contenu du rapport de la Municipalité sur la gestion 2016 ne sont pas judicieux du fait qu'aucune analyse des chiffres ou des données ne corrobore son contenu.

Constat : D'une façon générale, la commission de gestion (ci-après : COMGEST) a remarqué une amélioration notable de la collaboration entre les différents dicastères, tant au point de vue de la communication des affaires en cours, que de la charge de travail qui est mieux répartie et plus équilibrée. L'introduction et la mise en place du projet "Le Mont, une ville" semble apporter une réelle augmentation de l'efficacité. Il est cependant regrettable que cela ne ressorte pas dans le rapport et que les membres aient dû le relever lors des auditions.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : LA COMGEST SOUHAITE, POUR LES PROCHAINS RAPPORTS, POUVOIR DISPOSER D'UNE ANALYSE PERTINENTE ET QUALITATIVE DE L'EVOLUTION DES DONNEES.

2 Administration générale et finances

La sous-commission a été reçue par M. Jean-Pierre Sueur, syndic, M. Sébastien Varrin, secrétaire communal, Mme Florence Romanzini, responsable des ressources humaines et M. Laurent Vial, boursier communal.

2.1 Outils de communication

Une réflexion s'est engagée depuis quelques années sur les questions et enjeux liés à la communication et l'information dans la commune. A ce titre, la mise en place du nouveau site internet est un point important. A terme cet outil devrait être le lien privilégié entre les administré-e-s et la commune. Il est relevé qu'une réflexion importante va avoir lieu dans ce sens dans les années à venir, cela pour renforcer la gestion de l'image de la commune mais aussi en termes de support pour la population (guichet électronique).

Constat : Nous pouvons saluer le professionnalisme de la nouvelle mouture du journal "Aux 4 coins du Mont", tout en déplorant qu'il ne représente plus la richesse de la vie des sociétés locales.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : LA COMGEST REQUIERT QU'IL SOIT ACCORDE PLUS DE PLACE AUX SOCIETES LOCALES ET A LEUR ESPRIT.

2.2 Ressources humaines

Mme Florence Romanzini a débuté son activité au 1^{er} janvier 2016. Son engagement faisait suite au projet "Le Mont, une ville". Son arrivée a aussi coïncidé avec l'élaboration du nouveau règlement du personnel communal. Dans ce cadre, tous les cahiers des charges ont été revus. Il en ressort que la création de ce poste RH a permis de soutenir de manière très significative les chefs de services et a apporté une vision de management plus cohérente.

Cependant, il apparaît que la dotation du personnel (comparée à d'autres communes aux enjeux similaires) dans sa globalité ne suffit pas, considérant les retards de traitement des dossiers et l'évolution de la population (cf. préavis Rionzi).

Interpellé-e-s sur cette question, le syndic et les personnes présentes ont estimé que l'on ne pouvait pas faire de lien entre ces éléments et que la priorisation de création de postes se fait depuis plusieurs années à partir des besoins de la commune, face à son évolution. Des réallocations de forces de travail ont néanmoins été effectuées entre certains services afin de gagner en efficience.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : CETTE PRISE DE POSITION DOIT ETRE REEVALUEE D'ANNEE EN ANNEE.

2.3 Nouveau règlement du personnel communal

Suite à un travail de plus de deux ans, le nouveau règlement du personnel communal a été accepté par le Conseil (Préavis N°12/2016). Une association du personnel communal a été créée dans le cadre de cette démarche.

2.4 Finances

Du point de vue du fonctionnement, c'est surtout le soutien apporté par la nouvelle responsable RH qui a permis de clarifier le rôle et la fonction de chacun-e. Le service des finances a pu ainsi se recentrer sur son activité principale.

3 Travaux et infrastructures

La sous-commission a été reçue par M. Michel Odier, municipal et M. Vincent Porchet, chef de service.

3.1 Organisation et enjeux

Au-delà des missions qui lui sont attribuées et de la planification des travaux qui en découle, ce qui caractérise le dicastère, c'est la gestion des imprévus (collecteur à réparer en urgence, neige à déblayer, etc.). Ces imprévus génèrent des heures supplémentaires, qui sont reprises en jours de congé.

De manière générale, la Commune, lorsqu'elle effectue des travaux, pratique une politique anticipative et, selon les besoins inventoriés, met en place, par exemple, des tubes souterrains en prévision de développements futurs.

3.2 Direction du service

Constat : Au vu des impératifs budgétaires, les priorités du dicastère consistent à gérer les imprévus avant d'effectuer les travaux planifiés.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : LES TRAVAUX PLANIFIES ONT-ILS PU ETRE EXECUTES ? SINON, QUEL EST L'ECART ENTRE LE PREVU ET LE REALISE ? LA COMGEST SOUHAITE QUE CES DONNEES NOUS SOIENT TRANSMISES ET ANALYSEES D'UNE ANNEE A L'AUTRE.

Le chef de service est désormais appuyé par un dessinateur. Cet engagement, intervenu en décembre 2016, lui permet de se consacrer davantage aux travaux de planification et de gestion, ainsi que de mettre à la disposition des autres dicastères les compétences techniques du service.

Une réorganisation des forces de travail internes a également permis de mettre en place un secrétariat technique. Une réunion hebdomadaire permet une transmission d'informations et la coordination des besoins de support technique des autres dicastères.

Constat : La COMGEST salue les fructueuses collaborations et les synergies qui résultent de cette nouvelle organisation administrative. Le dicastère peut, désormais, également compter sur les compétences de la responsable RH. Cela favorise une excellente collaboration entre les chefs de service et les membres de la Municipalité. Ainsi organisé, le dicastère dispose, selon le chef de service, des moyens qui lui permettent d'assurer son mandat et devrait ainsi, contrairement aux années précédentes, travailler moins dans l'urgence.

3.3 Equipe de voirie

La COMGEST s'est interrogée sur "le grand nombre de prestations accessoires" assumé par cette équipe. Tout en rappelant que sa mission première est la maintenance et l'entretien, le responsable du dicastère inventorie diverses tâches que l'équipe assume : collaboration à la mise en place de matériel nécessaire aux sociétés locales pour des manifestations, feu du 1er août, etc...

Constat : Les exemples donnés par le responsable du dicastère sont des tâches annuelles.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : LA COMGEST REQUIERT UNE CLARIFICATION DU CAHIER DES CHARGES RELATIVE AUX PRESTATIONS ACCESSOIRES.

3.4 Inventaire des véhicules

Constat : Le tableau qui figure en page 21 constitue un outil de suivi pour le responsable. La politique communale en matière d'utilisation et de renouvellement des véhicules n'est pas explicite.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : LA COMGEST SOUHAITE BENEFICIER D'UNE VISION PLUS CLAIRE POUR LE PROCHAIN EXERCICE.

3.5 Éclairage public

S'agissant de la mise en œuvre de la politique publique en matière d'éclairage, Le Mont tire profit de l'expérience de la Commune de Lausanne. Diverses collaborations entre les deux entités sont d'ores et déjà effectives étant donné que les deux communes partagent la même vision.

Constat : Notre commune a, depuis longtemps déjà, intégré la nécessité d'effectuer des économies. Ainsi, elle fait évoluer ses prestations en fonction des avancées technologiques et des normes légales. Cela lui a permis d'augmenter le nombre de points lumineux tout en diminuant la consommation globale de l'éclairage public.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : QUELLE EST LA STRATEGIE A LONG TERME EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC ?

3.6 Evacuation et épuration des eaux

Dans ce domaine également, la Commune du Mont collabore étroitement avec celle de Lausanne qui gère la distribution de l'eau et sa qualité. En matière de planification des travaux à réaliser, notre commune adapte, lorsque cela est possible, son calendrier à celui de Lausanne.

3.7 Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Cet outil de gestion permet d'agender les principes d'action et les travaux à réaliser pour les 30 années à venir. Néanmoins, en fonction des urgences et des imprévus, cet agenda peut subir des modifications.

3.8 Bassin de rétention Champ-Meunier

Les travaux sont terminés. Cependant, les aspects financiers ne sont pas encore réglés avec la Commune de Lausanne. Une convention concernant le secteur de la Clochatte est encore à finaliser. Par mesure de simplification, les diverses conventions liant les deux communes en matière de collecteurs feront l'objet d'un document global.

3.9 Etavez – mise en système séparatif des collecteurs

Quelques imprévus, liés à la nature du sous-sol, ont engendré des coûts supplémentaires. La Municipalité sera contrainte de proposer, au Conseil communal, une demande de crédit supplémentaire pour couvrir les dépassements. Cette demande sera faite dès que les comptes 2016 seront bouclés.

Il est à souligner que les responsables communaux s'emploient désormais, lors de travaux de ce type, et compte-tenu des expériences capitalisées, à garder une archive des relevés souterrains.

4 Urbanisme et développement durable

La sous-commission a été reçue par M. Christian Menétrey, municipal et M. Antonio Turiel, chef de service.

4.1 Organisation du service

Sous l'impulsion de M. Antonio Turiel, un grand effort de restructuration a été effectué depuis 2015. Pour ce faire et afin qu'il puisse se concentrer sur ses tâches de direction, plutôt que celles d'exécution, un 40% supplémentaire lui a été attribué, par transfert interne, sous la forme d'une assistance administrative. La collaboration avec le nouveau municipal, M. Christian Menétrey, s'avère des plus dynamiques.

Les tâches administratives étaient auparavant exécutées par une seule personne. Aujourd'hui, grâce à un nouveau système de classement et de nouvelles procédures mises en place, le personnel du service technique est polyvalent. Il peut répondre en tout temps à tout type de mission. Le service s'en trouve mieux structuré et a gagné de ce fait en efficacité. Un gros travail de numérisation des dossiers a aussi été effectué dans ce cadre.

4.2 Assainissement du bruit routier

Dans le cadre de la loi fédérale et de son ordonnance sur la protection de l'environnement, les routes dont le trafic provoque un bruit trop important doivent être assainies au niveau du revêtement du sol, mais aussi de l'isolation des fenêtres des bâtiments jugés critiques. Un rapport doit analyser toutes ces données.

Constat : Le rapport final sur l'assainissement du bruit routier, déterminant pour l'octroi des subventions*, n'a été délivré qu'en décembre 2016.

***en vigueur depuis 2012**

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : QUELLE EST LA RAISON QUI JUSTIFIE CE RETARD, EN REGARD DE LA PROBABLE DISPARITION DES SUBVENTIONS EN 2018 ?

4.3 Développement durable – Label "Cité de l'Énergie"

Constat : La Commune, au bénéfice du label "Cité de l'Énergie" depuis 2014, a engagé la mise en place d'une série de mesures, mais, livrées sans leur finalité, elles ne nous renseignent pas suffisamment sur leur pertinence et leur efficacité.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : LA LISTE DES ACTIONS ENTREPRISES DOIT ETRE ANALYSEE EN FONCTION DE LEUR SUCCES/ECHEC AFIN QUE, D'ANNEE EN ANNEE, UN SUIVI PUISSE SE FAIRE, NOUS PERMETTANT DE COMPRENDRE POURQUOI CERTAINES MESURES SUBSISTENT ALORS QUE D'AUTRES SONT RETIREES.

IDEM POUR LA SOCIETE A 2000 WATTS.

5 Population, sécurité et affaires sociales

La sous-commission a été reçue par M. Jacques Marchand, municipal, M. Roland Leder, chef de service de la Police administrative et M. Gérard Hirt, chef du service communal de la population.

5.1 Organisation, enjeux et objectifs du dicastère

Selon le municipal, le dicastère est suffisamment pourvu en effectif pour répondre aux mandats et objectifs de la commune.

La police s'efforce de faire un travail de proximité pour et avec la population.

Le service de la population a pour objectif de maintenir les prestations sociales du CSR, de l'ARASPE et de l'APROMAD.

Le Mont siège au sein du Comité Directeur (CoDir) qui chapeaute et oriente les actions de l'ARASPE et de l'APROMAD. C'est par cette entité que notre commune a une marge de manœuvre et une influence.

5.2 Recrutement des patrouilleurs scolaires

Constat : La difficulté de recruter des patrouilleurs scolaires n'a pas pu être résolue en 2016.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : QUELLES DISPOSITIONS LA MUNICIPALITE A-T-ELLE PRISES POUR RESOUDRE CE PROBLEME RECURRENT ?

5.3 Objectifs et buts des tableaux figurant dans le rapport

Tous les tableaux ont une importance pour le fonctionnement et les besoins quotidiens de la commune. Ce sont des outils de travail pour les analyses et statistiques notamment. En l'état, ils ne sont manifestement pas significatifs ou peu pertinents pour le Conseil.

Constat : Comme souligné dans le préambule de ce rapport, il manque une analyse des chiffres et des données.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : INSERER UN COMMENTAIRE PAR TABLEAU ET AJOUTER UNE PRESENTATION GRAPHIQUE PLUS EXPLICITE

5.4 Police administrative

Le service technique reprend les tableaux et fait des planifications de cheminements piétonniers. Il tient compte des incivilités pour améliorer les zones de déposes de déchets, par exemple.

Constat : Les données recueillies permettent une collaboration transversale entre les dicastères.

5.5 Police du commerce

Les Food truck et vendeurs de Kebab exercent sur des terrains privés. Ils ne sont pas soumis à des patentes ou à des autorisations administratives. Seule l'hygiène est contrôlée par le Canton.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : MENTIONNER CE TYPE DE COMMERCES DANS LE PROCHAIN RAPPORT.

5.6 Amendes d'ordre

Le point mentionné concerne uniquement les infractions sanctionnées par la police du Mont.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : INSERER UN TABLEAU DE REPARTITION DIFFERENCIE ENTRE LE CANTON (GENDARMERIE) ET LA COMMUNE, S'AGISSANT DES AMENDES D'ORDRE.

5.7 Contrôles de vitesse

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : REMETTRE LE "TABLEAU CONTROLES INFO-RADAR" COMME DANS LE RAPPORT 2015.

5.8 Formation continue

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : QUELLES ONT ETE LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX COURS SUIVIS EN MATIERE DE PREVENTION ?

5.9 Présentations et activités Gendarmerie

Constat : Il est notoire qu'il y a des vols, du trafic de drogue sur les lignes de bus, dans le quartier du Rionzi, ainsi que des squatters en Martines. Ceci n'apparaît pas dans le rapport.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : LA COMGEST ENJOINT LE DICASTERE CONCERNE A FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS DANS LE PROCHAIN RAPPORT, AINSI QU'UNE PRISE DE POSITION EN MATIERE DE POLITIQUE DE SECURITE.

5.10 Concept Police-Population

La Police Cantonale gère cette activité.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : MENTIONNER CETTE ACTION DANS LE PROCHAIN RAPPORT ET LA MANIERE DONT LES HABITANT-E-S SONT INFORME-E-S

5.11 Activité du Comité de Direction (CoDir) – ARASPE et APROMAD

Constat : Les très nombreuses réunions, (19 en 2016), dénotent une forte activité du CoDir. Malheureusement, leur finalité n'apparaît pas dans le rapport, même en résumé.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : EN FAIRE MENTION DETAILLEE DANS LE PROCHAIN RAPPORT

5.12 Agence d'assurances Sociales (AAS)

Constat : Suite à la lecture des différents chiffres présentés dans le paragraphe, il n'apparaît pas d'information sur la population du Mont, en regard des autres communes. Selon M. Jacques Marchand, municipal, le Mont est dans la moyenne des communes urbaines avec un nombre de 180 personnes au RI.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : FAIRE PART DE CES INFORMATIONS DANS LE PROCHAIN RAPPORT

6 Bâtiments

En date du lundi 13 mars 2017 la COMGEST *in corpore* s'est réunie dans les locaux du service technique communal pour une séance-audit du dicastère des Bâtiments, en présence de M. André Guex, municipal, M. Antonio Turiel, chef de service et M. Francis Voumard, adjoint au chef de service.

6.1 Appels d'offres

La priorité est donnée aux entreprises établies sur le territoire communal avec pondération (offres concurrentielles). La compétence des chefs de service se monte à CHF 20'000.- .

6.2 Préavis 01/2016 (Rénovation du centre sportif du Mottier et salle de gymnastique)

Le problème est à reprendre. Le planning a dû être repoussé suite aux nouvelles normes de sécurité et aux Contrat de performance énergétique (CPE). La Commune du Mont est la deuxième en Suisse à appliquer ce concept compatible avec la société à 2000 watts. Dans cette optique d'économie, les utilisatrices sont les premières à être sensibilisées.

6.3 Dépendance (container à machines dans la cour du Mottier)

Il n'y a pas de gros travaux à prévoir, il faut juste corriger l'étanchéité.

6.4 Préavis 14/2016 collège du Rionzi

L'ouverture est prévue, avec une classe de plus, en août 2018, sauf imprévus (par exemple les fondations).

6.5 Collège des Planches et cantine du Châtaignier

Le service réfléchit aux différentes solutions. Le Service des monuments historiques est sensible à la charpente du collège, en très mauvais état. La cantine est sous surveillance, auscultée tous les six mois par un expert.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : QUELLES SONT LES MESURES PLANIFIEES POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CANTINE DU CHATAIGNIER ?

6.6 Logiciels

EPICUR a été définitivement abandonné car trop compliqué. Le service a développé ses propres solutions, avec le logiciel EXCEL, pour le suivi des travaux. Il emploie également le logiciel ENERGO.

7 Espaces Verts et Déchets

La sous-commission a été reçue par M. Michel Amaudruz, municipal et M. Vincent Porchet, chef de service.

7.1 Espaces verts

L'équipe Espaces verts a pour principale mission d'entretenir les zones vertes et sportives de la Commune.

7.2 JUTAVAQ

La commune du Mont est membre des treize communes qui font parties de l'association "Jorat, une terre à vivre au quotidien". Le parc naturel périurbain du Jorat continue son développement en tant que parc "candidat" et propose quantités d'animations et événements que l'on peut retrouver sur le site de l'association (www.jorat.org) ou de la commune. La participation annuelle 2016 de la Commune du Mont s'est élevée à CHF 5'630.-.

7.3 Equipe Espaces verts

46.27% du temps de l'équipe Espaces verts a été consacré à la rubrique parcs et promenades en 2016 contre 29,23% en 2015. Un surcroît de travail d'entretien occasionné par un début d'année chaud et humide, les variations du climat d'une année à l'autre expliquent ces différences. A noter la flexibilité des collaborateurs qui s'entraident efficacement.

7.4 Parcs et promenades

Durant les trois premières années, l'entretien des nouvelles plantations est confié aux entreprises paysagistes qui se sont occupées de la plantation, ceci afin d'éviter des conflits de garantie. Ces entreprises assument ainsi le renouvellement d'éventuels arbres défectueux. Jusqu'en 2015, certains contrats étaient prolongés au-delà de cette période pour des raisons de manque de temps. Suite à l'engagement en 2016 d'un collaborateur supplémentaire au sein de l'équipe Espaces verts, une partie des contrats

ont été annulés et la prestation est effectuée en interne. Le montant consacré à ces contrats a ainsi pu être réduit d'environ CHF 18'000.- en 2015 à environ CHF 12'000.- en 2016.

7.5 Feu bactérien. Bostryche

Il n'a pas été constaté de contamination sur le territoire de la commune depuis au moins trois ans, mais cela ne signifie pas que le problème est réglé, surtout qu'il n'existe pas de traitement contre cette maladie, dangereuse pour quelques espèces botaniques. La surveillance est de la compétence de la Confédération et du Canton. Ce dernier demande à la commune des contrôles. Parallèlement, les employés communaux restent attentifs sur le territoire de la commune.

Les stockages de bois en forêt sont traités ponctuellement contre le bostryche. Mais l'évacuation du bois le plus rapidement possible reste la règle.

7.6 Terrain de foot

Bien que l'entretien des terrains occupe une part importante des heures effectuées par l'équipe Espaces verts, environ deux personnes à mi-temps, il n'y pas de nécessité de mettre en place des moyens mécaniques plus importants ou sophistiqués pour rationaliser la tonte. Par contre un arrosage automatique est à l'étude. Le cas échéant, des entreprises sont mandatées pour des gros travaux demandant du matériel très spécialisé. Aucune collaboration intercommunale n'est mise en place, comme le prêt de machine par exemple.

Constat : Des terrains synthétiques facilitent l'entretien et permettent une utilisation plus intensive

7.7 Parcelles agricoles

La mode est à la prolifération des jardins familiaux, malheureusement les parcelles en zone agricoles ne peuvent être mises à disposition pour ce genre d'activité.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : ENCOURAGER LA MISE A DISPOSITION DE CE TYPE DE PARCELLES DANS LES PLANS DE QUARTIER

7.8 Forêts

La commune n'a pas de spécialiste forestier. La fonction de garde forestier est assurée par le Triage forestier Mèbre-Talent. M. Michel Amaudruz, municipal, représente la commune dans le comité de pilotage du Triage. La gestion des forêts communales se fait par le Triage. 60% du temps du garde forestier est consacré au service des communes, les 40% restant sont consacrés à des tâches de police forestière et financés par le Canton.

7.9 Bois de feu

La commune a décidé d'arrêter la commercialisation de bois de feu pour des raisons essentiellement d'organisation et de rentabilité. Le travail effectué se faisait à perte.

7.10 Politique de récolte des déchets

Le rapport évoque la nouvelle politique de récolte des déchets qui s'articule autour de cinq modes :

- 1) Déchetterie de Manloud ;
- 2) Déchetterie mobile ;
- 3) Ramassage porte-à-porte ;
- 4) La Viane – centre de collecte des déchets verts ;
- 5) Points de collecte fixes.

La mise en place de cette politique a occasionné quelques heures supplémentaires indiquée dans le tableau "Equipe Déchetterie".

Constat : Cette politique de récolte des déchets semble donner satisfaction à la population, le nombre de plaintes a très nettement diminué et la mise en place de la récolte des déchets organiques a été très bien appréciée. Aucun autre indicateur n'existe pour apprécier le degré de satisfaction. Il n'existe pas davantage de mesure sur la fréquentation de la déchetterie selon les heures.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE MESURES INDIQUANT LA FREQUENTATION SELON LES JOURS ET LES HEURES.

7.11 Ecopoint de la Clochatte

Constat : Cet écopoint n'est pas des plus esthétique et, bien que surveillé et régulièrement nettoyé, prend parfois l'allure d'une décharge.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : QUELLES SONT LES MESURES QUI ONT ETE PRISES POUR Y REMEDIER ?

8 Instruction publique et des Affaires culturelles

La sous-commission a été reçue par M. Philippe Somsy, municipal.

8.1 Préambule

L'actuel dicastère de l'Instruction publique et des Affaires culturelles fait suite à une réorganisation des tâches au sein de la Municipalité, qui voit la police retirée de ce dicastère et remplacée au profit de l'accueil pré- et parascolaire. Il regroupe désormais les intérêts suivants : instruction publique, affaires culturelles, parascolaire, sports, cultes et sociétés locales.

La réorganisation de ce dicastère, qui s'accompagne par ailleurs de projets intergénérationnels ambitieux et nécessaires, notamment concernant le pré- et parascolaire, ainsi que les "quartiers solidaires", impose un surcroît de travail à M. Philippe Somsy, municipal. Un chef de service à 60% viendra, dès juillet 2017 l'assister dans sa tâche. Il en résultera une professionnalisation du service et une redistribution nécessaire des rôles entre le municipal, appelé à faire de la stratégie, et le chef de service qui pourra se concentrer sur la gestion.

8.2 Réfectoire scolaire

Constat : Il apparaît que son périmètre de surveillance est encore mal défini et qu'il va falloir se déterminer sur son étendue, ne serait-ce que pour pouvoir se protéger juridiquement. Sa capacité d'accueil semble par ailleurs arriver à la limite.

8.3 Échanges linguistiques

Constat : La COMGEST déplore les problèmes rencontrés, principalement en raison du désengagement de la direction de l'établissement scolaire de Cugy. Il en résulte un déséquilibre causé par un manque d'élèves de notre commune, ce qui nous oblige à retrouver une nouvelle dynamique.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : NOUS SOUHAITONS CONNAITRE LES SYNERGIES ENVISAGEABLES POUR PALLIER AU DESINVESTISSEMENT DE CUGY.

8.4 Encadrement des devoirs surveillés

Constat : La situation actuelle ne paraît pas optimale en considérant les besoins des parents dans ce domaine et le peu d'affluence décrit dans le rapport 2016. Par ailleurs, il a été constaté que les élèves quittent la salle de cours au moment où ils ont terminé leurs devoirs.

DEMANDES A LA MUNICIPALITE : COMMENT PENSEZ-VOUS RESOUDRE CETTE SITUATION CONSIDERANT LE CADRE LEGAL EN VIGUEUR ? QU'EN EST-IL DE CET ENCADREMENT ET DES HORAIRES ?

8.5 Offre de sport facultatif

Constat : Suite à l'ouverture de la nouvelle salle de gym du Mottier et son mur de grimpe notamment, des promesses avaient été faites concernant l'augmentation de l'offre de sport facultatif (des subventions étant possibles).

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : COMMENT LA MUNICIPALITE ENTEND-ELLE BENEFICIER DE CES SUBVENTIONS ET AVEC QUELLE IMPLICATION DES SOCIETES LOCALES ?

8.6 Préscolaire - Garderies

Constat : Nous relevons qu'il n'est pas fait mention d'autres garderies que celle d'En Budron, faisant partie du réseau EFAJE, et des conventions passées avec ces dernières.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : NOUS SOUHAITONS DESORMAIS VOIR FIGURER DANS LE RAPPORT ANNUEL L'ENSEMBLE DE LA CAPACITE D'ACCUEIL PRESCHOILAIRE COMMUNALE ET L'ANALYSE DE CELLE-CI, CONSIDERANT LES DIVERS SUBVENTIONNEMENTS DIRECTS OU INDIRECTS ACCORDES PAR LA COMMUNE.

8.7 Préscolaires - Jardins d'enfants

La COMGEST a relevé une erreur de rédaction (p. 109 dernier paragraphe) qui stipule que le montant des allocations est fixé en fonction de la fréquentation.

- Elle corrige comme suit : la subvention est allouée de manière **forfaitaire**.

Constat : La COMGEST a relevé, lors de ses investigations, que le jardin des Planches ne payait pas de loyer et touchait une subvention de CHF 34'200 / an, alors que celui de l'Atelier des Mains Enchantées ne touchait aucune subvention et payait un loyer de CHF 600 par mois.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : LA COMGEST DEMANDE UNE EXPLICATION SUR LES RAISONS DE CETTE INEGALITE DE TRAITEMENT. SACHANT QU'IL N'A ETE MIS FIN QUE TRES RECEMMENT A CETTE DIFFERENCE. LA COMGEST DEMANDE EGALEMENT, PAR SOUCI DE TRANSPARENCE ET D'EQUITE, A ETRE INFORMEE SUR LA TENEUR DES NOUVELLES CONVENTIONS PASSEES AVEC CES PARTENAIRES.

Constat : Nous relevons que le jardin d'enfant "Les mains enchantées" ne figure pas non plus dans le rapport et qu'à nouveau l'ensemble de l'offre dans ce domaine n'est pas décrit.

DEMANDE A LA MUNICIPALITE : UNE EGALITE DE TRAITEMENT EST-ELLE DE MISE ENTRE LES DIFFERENTS JARDINS D'ENFANTS SIS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ?

8.8 Parascolaire

Nous savons que l'actuel système de subvention des structures parascolaires a un effet pervers sur l'accueil familial de jour et sur la capacité de ces structures. Nous déplorons de ce fait que la rédaction du chapitre qui lui est consacré soit aussi lacunaire sur ce point.

8.9 Politique culturelle

Constat : Il n'y a pas de politique culturelle au sens propre du terme.

La situation de l'école de musique, quoiqu'en bonne santé, est problématique, puisqu'elle ne pourra pas accueillir de nouveaux élèves du fait du blocage des subventions par le Grand Conseil.

DEMANDES A LA MUNICIPALITE : QUELLE EST LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA COMMUNE ? QUELLES ONT ETE LES MESURES PRISES POUR REMEDIER AU BLOCAGE DES SUBVENTIONS AUX ECOLES DE MUSIQUE ?

9 Conclusion générale

De manière générale, la COMGEST demande, dès le rapport 2017, que la Municipalité élabore un document qui mette davantage l'accent sur l'analyse et les résultats de la mise en œuvre de la politique communale.

La COMGEST demande également que les synergies et les collaborations entre les dicastères et les divers services soient mieux explicitées et davantage mises en valeur.

La COMGEST reste vigilante sur le suivi des différentes demandes formulées au cours des rapports précédents.

Pour la commission de gestion

Le Président M. Jean-Pierre MULLER



Le Vice-Président

VACANT

Le Rapporteur Robert IRR AUSCH



Les Membres Mme Laurence MULLER ACHTARI



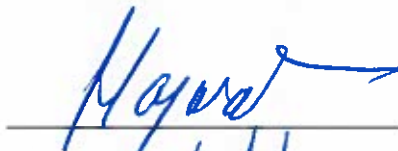
Mme Isabel TAHER SELLES



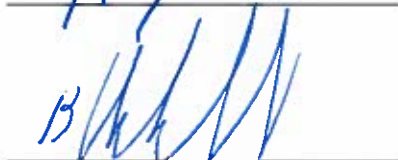
M. Daniel BESSON



M. Philippe HAYWARD



M. Bertrand MARTINELLI



M. Richard NICOLE



Le Mont-sur-Lausanne, mai 2017